

**Liste de contrôle de l'information complémentaire  
pour le Fonds des petites collectivités relevant du volet Infrastructures provinciales-territoriales**

- *Vous avez déjà présenté un Document relatif à l'examen initial?* Dans l'affirmative, veuillez examiner votre document d'origine pour en vérifier l'exactitude, fournir tout renseignement mis à jour et remplir la Liste de contrôle de l'information complémentaire.
- *Si vous n'avez pas encore rempli de Document relatif à l'examen initial* - Veuillez remplir le formulaire ci-joint et le présenter accompagné de la Liste de contrôle de l'information complémentaire.

*Pour que le financement soit étudié, vous devez présenter*

- 1) un document relatif à l'examen initial et  
2) une liste de contrôle de l'information complémentaire*

**Liste de contrôle de l'information complémentaire**

	<b>Oui</b>	<b>Non</b>
Avez-vous une résolution du conseil municipal appuyant votre projet? (à joindre le cas échéant)		
Êtes-vous titulaire d'une licence délivrée en vertu de la <i>Loi sur l'environnement</i> ? (à joindre le cas échéant)		
Avez-vous réalisé une étude de faisabilité? (à joindre le cas échéant)		
Votre projet est-il situé sur des terres fédérales?		
Votre projet peut-il commencer en cette saison de construction?		
Un contrat a-t-il été accordé? (donner des détails le cas échéant)		

**Remarque :** Les fonds fédéraux sont limités à un tiers des coûts admissibles relatifs aux projets financés en vertu du FPC.  
Le financement fédéral inclut les fonds de la taxe sur l'essence.

**La date limite de présentation des Documents relatifs à l'examen initial et des Listes de contrôle de l'information complémentaire dans le cadre du Fonds des petites collectivités est le 11 juillet 2014 à minuit.**

Veuillez envoyer vos formulaires remplis et les pièces à l'appui à l'adresse  
[infra@gov.mb.ca](mailto:infra@gov.mb.ca).